

Guerre en Iran :

d'un choc énergétique à un choc d'électrification ?

L'Union européenne (UE) est confrontée au second choc énergétique de cette décennie. Le premier, survenu à l'automne 2021, résultait d'une flambée des prix du gaz consécutivement à la formation d'une « *tempête parfaite* »¹ : manipulation des approvisionnements en gaz russe, opérations de maintenances de sites de production russes et norvégiens, baisse de la production domestique et reprise économique en Asie. L'envolée des prix résultant de l'invasion russe de l'Ukraine du 24 février 2022 avait ensuite scellé le basculement en une crise énergétique d'ampleur.

Le second, trouve sa survenance dans un fait générateur unique daté du 28 février 2026 : le blocage du détroit d'Ormuz en réponse aux frappes américano-israélienne en Iran. Or, si sa durée demeure incertaine, son ampleur doit être mise en perspective avec la hausse observée à l'époque :

Phuc-Vinh Nguyen, chef du Centre Energie, Chercheur senior en politique française et européenne de l'énergie

L'auteur souhaite remercier ses collègues Damiano Buffa, Andreas Eisl, Laura Gilotte, Sylvie Matelly, Alice Moscovici et Eulalia Rubio pour leur précieuse aide.

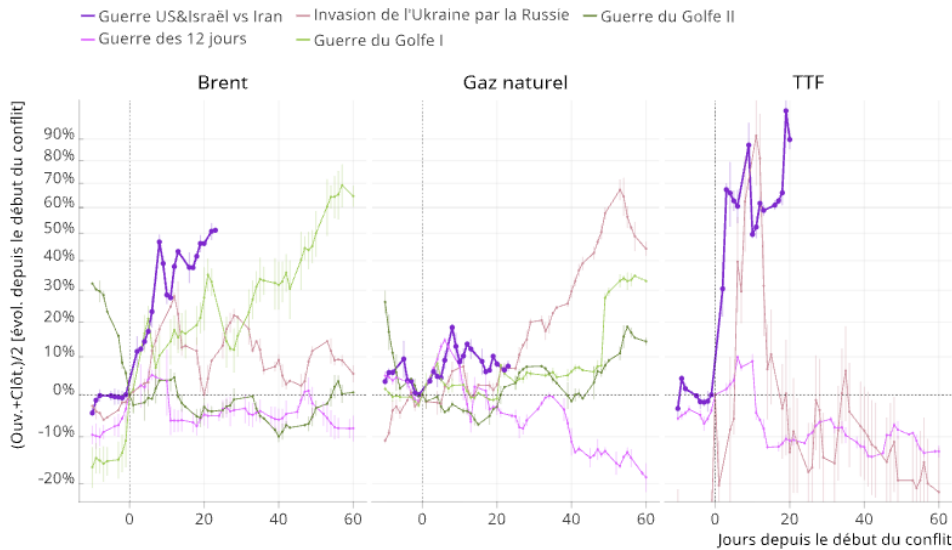


ÉNERGIE
& CLIMAT

DÉCRYPTAGE
MARS 2026

1 Nguyen, P.-V. et Pellerin-Carlin, T. « *Flambée des prix de l'énergie en Europe* », Décryptage, Institut Jacques Delors, octobre 2021

GRAPHIQUE 1. Évolution des prix du gaz et du pétrole



Note : Les données sont quotidiennes, généralement les jours ouvrés ; la barre marque le plus haut et le plus bas de la journée ; la valeur centrale est la moyenne entre l'ouverture et la clôture. Les évolutions sont calculées par rapport à la dernière cotation disponible avant le déclenchement du conflit.

Sources : Investing.com ; Brent est le ticker LCOK6 ; Gaz naturel NGJ6 ; Dutch TTF Natural Gas TFAc1 ; calculs XT, données téléchargées le lundi 23 mars 2026 à 09h58.

ofce

▲ Source : Xavier Timbeau, OFCE

Le graphique a été modifié le 20/03 afin de faciliter sa compréhension et la comparaison entre le choc gazier de 2021 et celui de 2026. Le prix du « Gaz naturel » correspond au niveau de prix échangé aux États-Unis et au Canada, alors que le « TTF » correspond au prix de référence européen.

En atteignant les 63€/MWh le 9 mars dernier, le prix du gaz a été multiplié par deux par rapport à son niveau observé avant les frappes en Iran. A titre de comparaison, lors du choc gazier de 2021, un tel niveau de prix avait été observé à la mi-septembre 2021 mais le prix avait continué à croître jusqu'à dépasser 340€/MWh. A contrario, depuis le pic du 9 mars, le prix du gaz s'est stabilisé autour des 50€/MWh. En matière pétrolière, le prix du baril de Brent a approché le niveau de 120\$ alors que le prix était d'environ 60\$ mi-février. Depuis, le niveau oscille autour de la barre symbolique des 100\$ le baril. Jusqu'à présent, la réaction des marchés semble contenue ce qui indique une anticipation quant à une résolution plus ou moins rapide du conflit. Néanmoins, si ce dernier venait à perdurer, s'opèrerait alors un réajustement des prix dont l'amplitude pourrait être extrêmement importante. Cela conduirait alors à **requalifier le choc énergétique que traverse actuellement le vieux continent en véritable crise énergétique des hydrocarbures**. Au-delà de l'aspect sémantique, un tel changement de dénomination acterait l'obligation pour les décideurs politiques d'adapter en

conséquence les mesures de réponse à la hausse des prix, tant les répercussions économiques liées à un choc énergétique - par définition circonstancié dans le temps - sont intrinsèquement différentes d'une crise énergétique.

Avec un **mix énergétique** dominé par les hydrocarbures que sont le **pétrole (38%)** et le **gaz fossile (21%)**, l'UE se retrouve être une victime collatérale de la guerre au Moyen-Orient. **À l'heure actuelle, le choc que nous traversons touche au prix des énergies fossiles. Pour autant, si la situation venait à perdurer plusieurs mois, il toucherait alors à l'approvisionnement de ces dernières. Face à l'incertitude quant à l'évolution de la situation, ce policy brief défend l'idée qu'un tel scénario doit dès à présent conduire les dirigeants européens à prendre des mesures en faveur d'une baisse de la demande et d'une accélération de l'électrification des usages, et non pas uniquement se concentrer sur la substitution de l'offre.** En effet, la souveraineté énergétique européenne ne s'obtiendra pas en remaniant nos fournisseurs d'énergies

fossiles, mais bien grâce à l'électrification de notre économie.

I • Pas de pétrole, mais des idées ?

Assurant un transit de 20 millions de barils/jours², principalement (80%) à destination de l'Asie (Chine en tête), le détroit d'Ormuz concentre **environ 20% du commerce maritime de pétrole**. Son blocage constitue à date « *la plus importante perturbation de l'approvisionnement en pétrole de l'histoire* »³ d'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). À ce titre, la banque ING⁴ a ainsi pu estimer qu'une fermeture de trois mois conduirait à un prix du Brent à 120 dollars (Q2 2026) là où Bloomberg Economics⁵ a pu avancer un niveau de prix de 164 dollars le baril. De son côté, le Commissaire européen à l'économie et à la productivité Valdis Dombrovskis estime que la persistance de tels niveaux de prix dans le temps conduirait à un **taux d'inflation supérieur à 3%** en Europe. Cependant, outre l'estimation des conséquences inflationnistes à moyen/long terme, les premières hausses de prix se font elles déjà ressentir.

Jusqu'à présent, la réaction des gouvernements européens a principalement consisté à tenter de juguler la hausse des prix du pétrole se répercutant à la pompe. En effet, **en matière de produits pétroliers, les répercussions d'une flambée des prix du baril sont bien plus immédiates, contrairement au gaz** (les prix pouvant être négociés à l'avance). Ainsi, la **Croatie** et la **Hongrie** ont acté la mise en place d'un plafond temporaire de prix du diesel (respectivement à 1,55€ par litre et à 1,59€). De son côté, **l'Autriche** autorise les distributeurs d'augmenter le prix à la pompe uniquement trois fois par semaine, là où **l'Allemagne va limiter la hausse en station-service à une par jour**. De son côté **l'Italie** étudie l'idée de réduire les accises mobiles, d'aider les familles les plus pauvres

ou encore la possibilité d'augmenter les taxes sur les entreprises générant des superprofits grâce à la hausse des prix, à l'instar de ce qu'a pu faire **la Grèce** en plafonnant les marges des distributeurs et des gérants de stations-service. Enfin, la **Slovénie** a diminué les droits d'accises d'environ 7,6c/L pour le diesel et 6,5c/L pour le fioul domestique, là où **l'Espagne** va adopter des mesures fiscales dites « ciblées » pour le secteur agricole et des transports tout en écartant la possibilité d'apporter des aides à l'achat de carburant comme en 2022. Du côté de la France, plusieurs forces politiques ont pu demander la mise en place de mesures similaires (**blocage des prix, baisse de la fiscalité**), et ce, bien qu'elles aient pu être démontrées par la Cour des Comptes⁶ comme étant **contre-productives dès lors qu'elles nullifient le signal-prix censé orienter la consommation à la baisse en plus de grever les finances publiques de plus d'une dizaine de milliards d'euros au travers d'une mesure non ciblée**. Ce phénomène n'est pas exclusif à l'Europe puisque plusieurs pays en Asie, région plus exposée au risque de rupture d'approvisionnement, ont d'ores et déjà opté pour ce type de stratégie, à l'instar des **Philippines** qui réduit le travail des fonctionnaires à quatre jours au lieu de cinq, du **Vietnam et de la Thaïlande** qui encouragent le télétravail ou encore **Myanmar** qui limite la quantité de carburant pouvant être achetée par les particuliers. D'autres, comme la **Corée du Sud** qui a temporairement bloqué le prix de l'essence et du diesel ou le **Sri Lanka** qui a mis en place un système de rationnement du carburant, sont allés plus loin.

Afin d'éviter une situation de destruction de la demande, l'AIE et ses 32 membres (dont fait partie la France) ont convenu, **le 11 mars dernier**, d'opérer de manière coordonnée une relâche record de 400 millions de barils afin de compenser une partie (entre 3 et 4 millions de barils/jours⁷) de la perte des approvisionnements transitant par Ormuz.

2 Environ 100 millions de barils de pétrole sont consommés par jour dans le monde.

3 Agence Internationale de l'Energie (AIE). « Oil Market Report (OMR) », 12 mars 2026.

4 ING. « Energy markets brace for a prolonged supply disruption », Monthly Economic Update, ING THINK Economic and Financial Analysis, 16 Mars 2026.

5 Bloomberg. « Bloomberg Professional Services », site officiel, consulté en mars 2026.

6 Cour des comptes. « Les mesures exceptionnelles de lutte contre la hausse des prix de l'énergie », Rapport public thématique, mars 2024.

7 A ce stade, le rythme de relâche des barils n'a pas été précisé par l'AIE. Est alors faite l'hypothèse selon laquelle elle serait opérée sur 120 jours, à l'instar des États-Unis, ce qui correspondrait à 3,3 millions de barils par jour.

Une décision qui n'a pas eu pour conséquence de faire baisser les prix sur le marché comme certains auraient pu l'espérer. En somme, le déblocage des stocks stratégique de pétrole équivalent à environ 20 jours des volumes transitant par le détroit permettra aux États-Unis de gagner du temps (au plus quelques semaines), dans l'attente d'une solution plus durable, quelle que soit sa forme : fin du conflit militaire, réouverture du détroit dans une logique de désescalade du conflit ou encore réduction de la demande.

II • Choc gazier : autres causes, mêmes effets ?

En parallèle, la situation s'avère être encore plus tendue en ce qui concerne le marché gaz notamment du fait de l'absence de route de substitution (là où le pétrole saoudien et émirati pourrait, en partie, être redirigé par pipeline).

Habituellement, le passage maritime voit transiter 20% du commerce mondial de Gaz Naturel Liquéfié (GNL), notamment en provenance du Qatar, second exportateur mondial de GNL. En 2025, seulement 3,8% du gaz importé dans l'UE venait du Qatar (moins de 10% du GNL importé en Europe). Pour autant, la guerre en Ukraine a profondément bouleversé l'approvisionnement européen en gaz, entraînant une reconfiguration des flux gaziers.⁸ Alors que la Russie était son principal fournisseur (45% du gaz importé en 2021), la baisse progressive des approvisionnements en gaz russe (13% en 2025) a contraint l'UE à se tourner vers une source d'approvisionnement plus flexible : le GNL. Ce faisant, la part du GNL, notamment américain, dans la consommation de gaz en Europe a significativement augmenté passant de 20% en 2021 à 45% en 2025. Or, contrairement au gaz russe dont les contrats de long terme permettaient de garantir des prix bas, le GNL a été acheté au prix fort fixé pour livraison immédiate (*spot*). Dans ce type de situation, la cargaison de GNL est sujette à enchères auprès des acheteurs, le plus offrant remportant la mise. En conséquence,

bien qu'elle s'approvisionne peu au Moyen-Orient, l'UE est désormais bien plus exposée à la volatilité des prix du marché du gaz consécutivement à la guerre en Ukraine. Dans une situation où l'offre est limitée et/ou la demande importante – comme c'est le cas actuellement – cela conduit à voir les pays se faire concurrence afin d'attirer les cargos de GNL flexibles. Dès lors, il n'est pas rare de voir des méthaniers transportant du GNL être reroutés à mi-chemin dès lors qu'un acheteur étatique surenchérit. Ainsi, depuis la fermeture du détroit, plus d'une dizaine de vaisseaux initialement destinés à l'UE ont été redirigés vers l'Asie.

Or, cette compétition entre vieux continent et continent asiatique risque d'être exacerbée à mesure que la situation perdure. Premièrement, du fait qu'en 2025, plus de 80% du LNG transitant par Ormuz était destiné à l'Asie (27% des importations de GNL du continent) et que traditionnellement, l'Asie consomme plus de GNL que l'UE en période estivale notamment à des fins de climatisation, obligeant les pays concernés à rapidement sécuriser des cargaisons. Deuxièmement, puisque même une levée du blocage ne signifierait pas un retour instantané à la normale. En effet, le 4 mars dernier, suite à une attaque de drone iranienne QatarEnergy a déclaré une situation de force majeure suspendant toutes ses opérations de liquéfaction et d'export. Or, le redémarrage des installations pourrait prendre entre 4 et 6 semaines avant d'opérer à pleine capacité et ce, sous couvert que les infrastructures n'aient pas été significativement endommagées par les attaques. A cet égard, l'Oxford Institute for Energy Studies avait pu estimer en juin dernier⁹ qu'un blocage prolongé du détroit pourrait conduire à un triplement du prix du gaz (aussi bien spot que GNL) soit un prix supérieur à 90€/MWh. Concrètement en termes de volumes, de premières estimations font elles état du fait qu'environ 16 milliards de m³ de gaz pourraient manquer au niveau européen en cas de fermeture prolongée du détroit, un chiffre qu'il convient de mettre en parallèle avec la consommation annuelle des 27 d'environ 330 milliards de m³.

8 Nguyen, P.-V., Defard, C., Breucker, F. « La sécurité d'approvisionnement gazière en Europe », Policy paper, Institut Jacques Delors, juin 2023.

9 Fulwood, M. « Closing the Strait of Hormuz: Impact on the Global Gas Market », OIES Energy Comment, Oxford Institute for Energy Studies, juin 2025.

Enfin, contrairement au pétrole, l'Europe ne dispose pas de réserves stratégiques en gaz¹⁰ qu'elle pourrait relâcher en cas de grave rupture d'approvisionnement. Pour autant, elle dispose de stockages de gaz qui permettent de couvrir **environ un quart** de la consommation hivernale. Or, avec un taux de remplissage de **29,2% au 12 mars**, les stockages sont à un niveau inférieur de 13% à date par rapport à la moyenne des cinq dernières années (exception faite de 2022) notamment du fait d'un hiver rigoureux. Cela devrait avoir pour conséquence de renchérir le coût de la campagne de remplissage censée débuter au début du mois d'avril du fait d'une demande plus importante, de la part de l'UE et de l'Asie ainsi que d'une offre limitée¹¹, expliquant la réaction haussière (*bullish*) observée sur le marché européen du gaz.

III • Baisser la demande d'hydrocarbures fossiles, augmenter la consommation d'électricité décarbonée

Le Conseil européen des 19 et 20 mars prochain verra la Commission européenne proposer des recommandations aux dirigeants européens pour tenter de faire baisser les prix de l'énergie. De par sa dépendance aux importations d'hydrocarbures (qui demeure stable à environ **57%** en 2024 contre **56%** en 2021) **l'Union européenne se trouve dans une situation où chaque choc exogène fragilise un peu plus une économie déjà rendue exsangue du fait de la précédente crise énergétique**. En ce sens, l'exécutif européen a déjà pu mettre en avant le fait qu'en 10 jours de guerre, le coût des importations fossiles allait augmenter **d'environ 3 milliards d'euros**, étant entendu que l'UE importait pour 375 milliards d'euros de fossiles en 2024.¹² Néanmoins, à mesure que le blocage perdure, la rationalité économique de l'argumentaire déployé risque de s'effacer sous la pression exercée par les

opinions publiques européennes sur leurs gouvernements. **Le risque est alors de voir les dirigeants sacrifier l'avenir au présent en démultipliant les coûteux dispositifs d'aides non ciblés, voir en bloquant les prix, nullifiant ainsi le rôle du signal-prix à l'image des exemples cités précédemment**. A contrario, l'UE comme la France devraient tirer les leçons de la précédente crise, en **déployant immédiatement des mesures de baisse de la consommation de combustibles fossiles couplée à une politique active de soutien à l'électrification des usages**. L'ensemble des recommandations proposées s'inscrit dans le cadre d'initiatives existantes ou déjà en cours afin de faciliter leur mise en place rapide.

1. Adopter des objectifs temporaires de baisse obligatoire de la consommation d'hydrocarbures sous couvert de conditions

Au plus fort de la crise, dans le cadre du plan de sevrage des énergies russes dit *REPowerEU* les ministres européens de l'énergie avaient su rapidement s'accorder sur des cibles de baisse volontaire de la consommation d'énergie de **15% pour le gaz** et de **10% pour l'électricité** (dont 5% obligatoire aux heures de pointe). Temporaire, ce cadre a depuis expiré au 31 mars 2024 après avoir notamment contribué à **réduire de 17% la consommation de gaz** (70 milliards de m3 entre août 2022 et janvier 2025). L'opportunité quant à son éventuelle réintroduction et pérennisation dans ce contexte de choc énergétique se doit d'être mise sur la table par la Commission européenne lors du prochain Conseil européen. **En adoptant une cible européenne temporaire mais obligatoire en matière de réduction de la consommation de pétrole, les États agiraient collectivement en faveur d'une baisse coordonnée de la demande qui aurait pour effet de réduire la pression sur les prix**. Dans le même temps, un cadre légal concernant la consommation de gaz pourrait également être formellement

10 Keliuskaitė, U., McWilliams, B., Zachmann, G. « *Dependence on fossil fuels, not on the United States, is Europe's worry* », Analysis, Bruegel, 11 mars 2026.

11 Corbeau, A.-S. « *What alternative sources of near-term gas and LNG supply are available to the market?* », Live analysis, Center on Global Energy Policy, Columbia University, 11 mars 2026.

12 Commission européenne. « *Rapport sur l'état de l'union de l'énergie 2025* », Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2025) 667 final, 6 novembre 2025.

adopté. Opérer de la sorte aurait l'avantage **d'inciter les États à évaluer les leviers d'actions dont ils disposent pour contribuer à cette baisse afin d'éviter que la destruction de la demande ne s'impose à l'ensemble des secteurs en cas d'envolée trop forte des prix en Europe.** En ce sens, le retour d'expérience quant à la mise en place des mesures liées à la sobriété énergétique¹³ en France et en Europe sera précieux. L'objectif d'inciter à des changements de comportements afin de baisser la consommation d'énergie pourrait être réalisé en reproduisant ce qui avait su s'avérer être efficace au cours de la campagne de mobilisation de 2022. D'un point de vue opérationnel, ce **régime juridique de baisse exceptionnel et sous conditions de la consommation de pétrole (et éventuellement de gaz si la situation s'avérait nécessaire) pourrait être consacré au sein de la future révision du règlement européen sur la sécurité d'approvisionnement en gaz prévue en mai prochain.** En effet, nous estimons que l'approche relative à la sécurité d'approvisionnement du continent se doit d'évoluer pour ne plus concerner que le gaz mais être multi vectorielle (électricité, pétrole, hydrogène notamment) et se devra de consacrer la question de la baisse de la demande comme facteur de résilience aux chocs exogènes. En somme, se doter d'un tel cadre juridique permettrait à l'UE de passer d'une approche réactive et non-coordonnée à une approche proactive et commune.

A titre d'exemple, plusieurs mesures afin de réduire la consommation de pétrole pourraient être déployées temporairement à l'instar de l'abaissement de la limitation de la vitesse comme cela avait pu être le cas suite au second choc pétrolier (90km/h sur les routes et 120km/h sur l'autoroute qui permet d'économiser 16% du carburant par km parcouru¹⁴), à un recours accru au télétravail afin de limiter les déplacements ou réfléchir à comment favoriser le co-voiturage et le report modal. Ces mesures ne

sont pas nouvelles et avaient déjà été pour certaines **répertoriées par nos soins en septembre 2024¹⁵ et pour d'autres par l'AIE.¹⁶** Elles présentent l'avantage d'être rapidement actionnables, à coût faible (parfois nul). Pour autant, leur acceptabilité sera subordonnée au fait qu'elles soient en premier lieu mises en pratique par l'État et ses agents (logique d'exemplarité des pouvoirs publics afin de susciter l'adhésion du grand public) ainsi que par les entreprises privées (logique d'entraînement du secteur privé afin de favoriser leur appropriation) en plus de devoir s'inscrire dans le cadre d'une mobilisation plus large qui permette l'accès à des alternatives électriques.

2. Réaffirmer le plein soutien à la logique de signal-prix à condition de l'assortir d'une politique ciblée d'accompagnement à l'électrification

En matière de consommation de gaz, l'hiver touchant à sa fin, l'un des principaux leviers actionnables, à savoir la réduction de la température de chauffage devient inopérant, même si les États devraient le mettre en avant dans l'hypothèse où les températures viendraient à baisser et ainsi prolonger la période de chauffe. Ce faisant, il convient de **se concentrer en premier lieu sur la réduction de l'utilisation du gaz pour la production d'électricité dans l'UE** qui représentait 16,7% du mix électrique européen en 2025.¹⁷

En l'état, le prix de gros journalier de l'électricité est fixé selon le principe de la **tarification au coût marginal**, soit le coût du dernier mégawattheure (MWh) produit : les centrales électriques sont appelées pour répondre à la demande selon un « ordre de mérite ». Ainsi, les producteurs utilisant des technologies ayant les coûts de fonctionnement les plus faibles sont sollicités en premier. Le coût de production de la dernière centrale appelée fixe le prix de gros du marché. L'électricité

13 Nguyen, P.-V., Breucker, F. « **Sobriété énergétique, l'année d'après** », Décryptage, Institut Jacques Delors, 2 septembre 2024.

14 Cerema. « **Émissions routières des polluants atmosphériques : courbes et facteurs d'influence** », Actualité, Cerema, 17 août 2021.

15 Nguyen, P.-V., Breucker, F. « **Sobriété énergétique, l'année d'après** », Décryptage, Institut Jacques Delors, 2 septembre 2024.

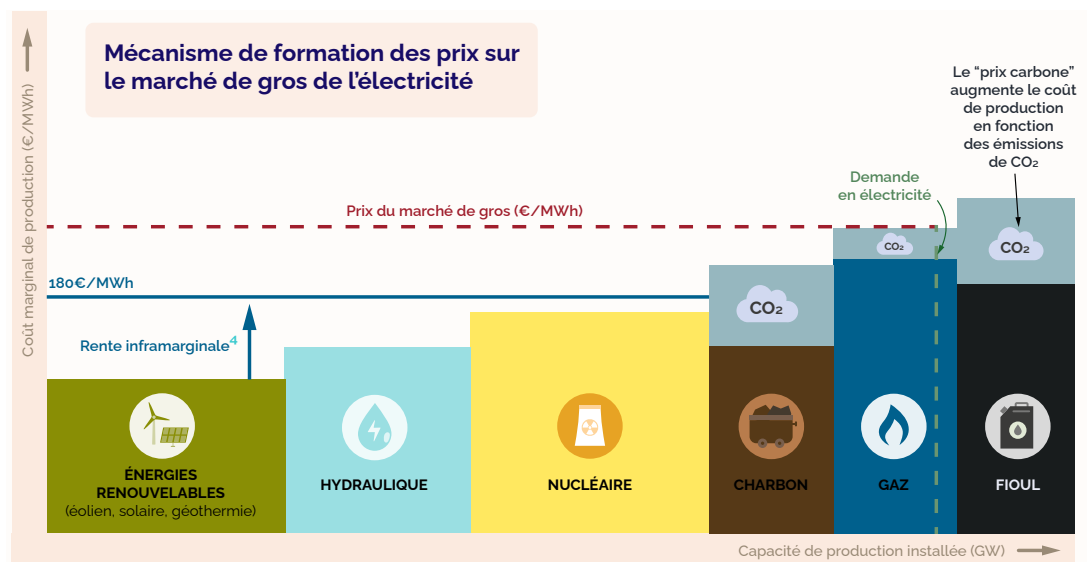
16 Agence Internationale de l'Énergie (AIE). « **Emergency measures can quickly cut global oil demand by 2.7 million barrels a day, reducing the risk of a damaging supply crunch** », Press release, 18 March 2022.

17 Ember, « **European Electricity Review** », 23 janvier 2025.

ne se stockant pas en grande quantité, un tel système de fixation de prix est nécessaire pour permettre d'inciter les centrales au coût de production le plus élevé, telles

que les centrales à gaz, à produire lorsque la demande est élevée (par ex. durant la pointe hivernale) afin d'équilibrer le système en échange d'une rémunération adaptée :

GRAPHIQUE 2. Schéma simplifié du mécanisme de formation des prix de l'électricité



▲ Source : Phuc-Vinh Nguyen, Institut Jacques Delors

▲ Note : pour une explication plus détaillée du fonctionnement du marché, se référer à Nguyen, P.-V. « [Lumière sur le marché européen de l'électricité](#) », Infographie, Institut Jacques Delors, novembre 2022.

En Europe, plusieurs voix s'élèvent pour remettre en cause le principe de formation des prix de l'électricité qui, par exemple en 2021, voyait le gaz fixer le prix de l'électricité 39% du temps alors que sa part dans le mix électrique était de seulement 18%.¹⁸ En réalité, afin d'opérer un découplage quant au rôle du gaz dans la fixation du prix de l'électricité la solution n'est pas de changer les règles de formation du prix mais bien de réduire le temps où le gaz est marginal dans la production d'électricité, et ce, en accélérant le déploiement des énergies renouvelables de manière ordonnée, et, si possible, en augmentant la production d'électricité nucléaire des parcs existants. En somme, les exemples de l'Espagne et de la France illustrent cela. En Espagne, le déploiement accéléré des énergies renouvelables (solaire et éolien) ces dernières années a permis d'atteindre un découplage

structurel entre le gaz et la fixation du prix de l'électricité selon Ember.¹⁹ Du côté de la France, son prix de l'électricité sur le marché a certes augmenté consécutivement à la fermeture du détroit, mais en proportion, de manière moins importante que l'Allemagne (~17%) ou encore l'Italie (~40%), deux pays où la dépendance au gaz dans la production d'électricité est bien plus importante. De manière générale, contrairement à 2022, le prix de gros de l'électricité européen n'a pas connu une hausse aussi conséquente en réponse au choc gazier ce qui limite, pour le moment, l'effet de transmission sur les factures d'électricité. Afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées, le déploiement accéléré et ordonné des énergies renouvelables couplé à des capacités de stockage est incontournable comme cela avait déjà été le cas lors de la précédente crise où l'AIE avait pu estimer²⁰ à

¹⁸ Zakeri, B., Staffell, I., Dodds, P. E., Grubb, M., Ekins, P., Jääskeläinen, J., Cross, S., Helin, K., Castagneto Gisse, G. « [The role of natural gas in setting electricity prices in Europe](#) », Energy Reports, vol. 10, 2023.

¹⁹ Rosslowe, C., Petrovich, B. « [Decoupled: how Spain cut the link between gas and power prices using renewables](#) », Report, Ember, 2 October 2025.

²⁰ Agence Internationale de l'Énergie (AIE). « [How much money are European consumers saving thanks to renewables?](#) », Renewable Energy Market Update, June 2023.

100 milliards d'euros l'économie réalisée sur la période 2021-2023 grâce à la production supplémentaire d'électricité renouvelable comparée à un contrefactuel reposant sur la combustion de fossiles. Il **apparaît nécessaire de poursuivre dans cette logique et d'éviter toute distraction politique** qui consisterait à plafonner les prix du gaz, une opération à la fois coûteuse et qui stimulerait la demande en gaz alors que l'objectif doit être de baisser cette dernière.

Pour autant, cette volonté de réduire le temps de marginalité du gaz ne doit pas conduire à un phénomène de *fuel switching* consistant à remplacer la combustion du gaz par de la combustion de charbon ou de pétrole. Si la seconde hypothèse est à écarter, du fait de l'augmentation concomitante des prix du cours du Brent, la première pourrait être **considérée** par certains États membres notamment puisque le passage du gaz au charbon (*gas to coal switch*) est actuellement plus rentable économiquement suite à la hausse des prix. Afin d'éviter une recrudescence de la consommation de charbon, il convient de **préserver le signal-prix issu du marché carbone (ETS) qui conduit à renchérir le coût de production d'une centrale électrique en fonction de la tonne de CO₂ émise appliquant ainsi la logique de pollueur-payeur** comme retranscrit sur le graphique 2. En effet, **plusieurs États membres, Italie en tête** ont récemment exprimé leur volonté de suspendre l'instrument. Certes, le prix carbone renchérit les factures d'électricité, **d'environ 11% en moyenne dans l'UE**, mais cela reste sensiblement inférieur en comparaison au coût de l'énergie (56%), des charges de réseaux (18%) et des taxes et impôts (15%). En réalité, l'ETS permet justement de désinciter la production d'électricité à partir de sources fossiles au profit des sources bas-carbone : les émissions des secteurs couverts par l'ETS (production d'électricité et industrie lourde) ont ainsi **baissé de moitié entre 2005 et 2024**, principalement grâce à la décarbonation de la production d'électricité. Suspendre ce signal-prix aurait pour conséquence délétère de mettre à mal le modèle économique

sous-tendant le déclenchement des investissements dans les énergies renouvelables à l'heure où, comme démontré précédemment, c'est leur essor qui permettra d'éviter une contagion des prix du gaz aux prix de l'électricité.

Le Conseil européen doit donc être l'occasion pour les dirigeants européens de réaffirmer leur soutien au marché européen du carbone et notamment à son principe du pollueur-payeur. Pour autant, il doit également être l'occasion d'enclencher une réflexion quant aux aménagements nécessaires à apporter à l'instrument afin de permettre d'utiliser au mieux les recettes issues de ce dernier (**39 milliards d'euros en 2024 dont 25 directement pour les États membres**) notamment à destination de l'industrie lourde, qui ne bénéficie que de 5% desdits revenus à l'heure actuelle. En effet, l'industrie lourde est l'un des principaux postes de consommation du gaz en Europe (**25%**) et doit accélérer sa décarbonation au travers de l'électrification de ses procédés²¹ afin de ne plus être soumise à la volatilité du marché gazier. Pour ce faire, nous recommandons que la révision de la directive ETS prévue pour juillet 2026 consacre la possibilité d'opérer un *frontloading* des revenus carbone comme nous avons pu le préconiser dans le cadre d'un *policy paper* dédié.²² *Frontloader* les revenus carbone consisterait à voir la Banque Européenne d'Investissement (BEI) prêter de l'argent aux États membres, argent qui sera par la suite remboursé grâce aux futurs revenus générés par le marché carbone. Il s'agit d'un mécanisme **similaire à l'emprunt que réalise le Japon** (150 milliards \$ empruntés sur 10 ans) qui permettrait, dès à présent, de lever une centaine de milliards d'euros pouvant pour une partie des revenus être directement investis dans la décarbonation de l'industrie lourde, sous couvert de conditions à définir (par ex. l'augmentation de la consommation d'électricité et la diminution de la consommation de gaz, l'engagement à investir un certain montant sur plusieurs années etc.) en plus de la mise en place d'un prix plancher du carbone. Cette proposition aurait le

21 Agora Industry. « *The business case for electrifying industrial heat: Evidence from selected EU Member States* », Study, 2026.

22 Nguyen, P.-V. « *ETS2 : clé de voûte du Pacte vert européen ou premier des dominos ?* », Policy paper, Institut Jacques Delors, novembre 2025.

mérite de sauvegarder le rôle directeur de l'ETS en matière de décarbonation, tout en faisant du marché carbone un catalyseur en matière d'investissement. Enfin, l'autre partie des revenus ETS devrait être utilisée pour financer des actions permettant l'essor de la mobilité électrique, à l'instar du système de *leasing social* en France ou encore le financement des rénovations des bâtiments et d'installation de pompes à chaleur.

Pour autant le séquençage proposé à savoir la mise en place immédiate d'un plan de réduction de la consommation couplé à un renforcement des dispositifs d'aide à l'électrification n'est pas immuable et devra être adapté eu égard la durée et l'ampleur du choc énergétique notamment vis-à-vis des personnes les plus vulnérables (premiers déciles de la population). Selon l'évolution du choc énergétique, il pourrait alors être nécessaire d'octroyer une aide exceptionnelle sur les carburants à condition qu'elle soit ciblée. Avant d'en arriver là, les dispositifs proposés pourraient permettre de laisser suffisamment de temps aux pouvoirs publics nationaux pour élaborer une clé de répartition d'une éventuelle aide la plus fine possible. L'ensemble de ces mesures peut être adopté dans le cadre du futur plan d'électrification prévu pour mi-mai. En effet, être en capacité de stimuler la demande est une condition *sine qua non* afin de permettre une électrification de l'économie européenne.

3. Répertoire les vulnérabilités et ne pas en créer de nouvelles

L'urgence grandissante de la situation ne doit pas conduire l'UE à dévier de sa ligne concernant les **interdictions** d'importations de gaz (31 décembre 2026 pour le GNL et 30 septembre 2027 pour celui arrivant par gazoduc) et la proposition attendue le 15 avril prochain concernant le pétrole russe (à priori d'ici fin 2027). Principale bénéficiaire du blocage du détroit d'Ormuz, la Russie, génère 150 millions de revenus supplémentaires par jour **selon le Financial Times**, et ce, notamment grâce à la **dérogation aux sanctions américaines accordée par les États-Unis quant à l'achat de pétrole russe** notamment à destination de l'Asie et de l'Inde. Afin d'ac-

centuer la pression sur l'UE, le Président Poutine a également pu déclarer être **« prêt à fournir les pays européens en hydrocarbures »** à condition qu'ils en fassent la demande. Si la **Commission européenne a écarté cette hypothèse**, la pression sur l'UE pourrait s'accroître à mesure que les flux d'hydrocarbures se raréfient. Au-delà du fait d'envoyer un signal mortifère à notre allié ukrainien, réimporter des énergies fossiles en provenance de Russie conduirait à octroyer à Vladimir Poutine un levier supplémentaire de pression sur les européens. En ce sens, la sécurité énergétique de l'UE passe par une rupture totale et réaffirmée avec la Russie.

Enfin, le détroit d'Ormuz voit également transiter des matières premières, produits chimiques, **engrais** (un tiers du commerce mondial) et autres minéraux.²³ Afin de surveiller au jour le jour l'évolution de la situation **la Commission devrait, en lien avec les États membres et les industries concernées établir une task force chargée d'évaluer et scénariser les conséquences d'un blocage prolongé du détroit et les moyens à déployer afin d'y faire face (diversification des approvisionnement, hiérarchisation des usages etc.) au travers d'un plan de contingence dédié par technologie**. Par exemple, l'hélium, produit à près de 40% dans la région du Golfe est utilisé pour la fabrication de puces électroniques indispensables à de nombreuses de nos technologies numériques. De même, l'urée utilisée dans l'agriculture est produite à plus de 35% dans la région pose de potentiels risques d'un point de vue sécurité alimentaire là où l'aluminium produit à près de 10% a déjà vu le **Bahreïn suspendre sa production de près de 20%** du fait du blocage.

²³ Mills, R. « **US-Israeli Attacks on Iran and Global Energy Impacts** », Analysis (live updates), Center on Global Energy Policy, Columbia University, 13 mars 2026.

• Conclusion

En résumé, nous recommandons dès à présent la mise en place d'une campagne de sensibilisation de la part des pouvoirs publics quant à la manière de réduire la consommation d'hydrocarbures, qui découlera directement de l'adoption d'un objectif européen obligatoire et temporaire de réduction de la consommation d'énergie fossile. Cette campagne reposera sur la capacité des acteurs publics et privés à incarner en premier lieu ces changements. Dans le même temps, dans le cadre du futur plan pour l'électrification, doit être mis en place des mesures de renforcement des dispositifs d'électrification des usages que sont le *leasing social* ou d'installation de pompes à chaleur. Leur financement, au même titre que la décarbonation de l'industrie lourde pourrait être opéré grâce à un *frontloading* des futurs revenus issus du marché carbone comme nous avons pu le recommander en novembre dernier dans un policy paper dédié.²⁴ Marché carbone dont le principe directeur du pollueur-payeur doit être ouvertement soutenu par les dirigeants européens au même titre que le principe de coût marginal pour la formation des prix de l'électricité dans le cadre du Conseil européen de mi-mars. Enfin, l'UE doit résister à la tentation d'acheter à nouveau des hydrocarbures à la Russie étant entendu que cela l'exposerait à une nouvelle manipulation des flux de la part de la Russie et doit en parallèle mettre en place une *task force* dédiée à l'établissement de plans de contingence eu égard l'approvisionnement des commodités transitant par le détroit d'Ormuz dont certaines peuvent être stratégiques pour l'économie européenne.

²⁴ Nguyen, P.-V. « ETS2 : clé de voûte du Pacte vert européen ou premier des dominos ? », Policy paper, Institut Jacques Delors, Novembre 2025.

Directrice de la publication: Sylvie Matelly • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • Mise en pages : Marjolaine Bergonnier • © Notre Europe - Institut Jacques Delors

Institut Jacques Delors

Penser l'Europe • Thinking Europe • Europa Denken
17 rue d'Antin, 75002 Paris, France
www.delorsinstitute.eu • info@delorsinstitute.eu

